



Conseil économique et social

Distr. générale
24 février 2014
Français
Original : anglais

Session d'organisation de 2014

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 30 janvier 2014, à 15 heures

Président : M. Sajdik (Autriche)

Sommaire

Élection du Bureau

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-22352X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 5.

Élection du Bureau

1. **Le Président** rappelle que lors de la première séance tenue le 14 janvier 2014, le Conseil avait reporté l'élection d'un Vice-Président en attendant la nomination d'un candidat par les États d'Europe orientale. Il a appris depuis que ces États avaient entériné la candidature de la Croatie à ce poste. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire M. Drobnyak (Croatie) qui a été désigné par les États d'Europe orientale, au poste de Vice-Président du Conseil.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. *M. Drobnyak (Croatie) est élu Vice-Président du Conseil économique et social par acclamation.*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/2014/1, E/2014/2, E/2014/8 et E/2014/L.1)

Projet de décision E/2014/L.1 : " Programme de travail du Conseil économique et social pour 2014 »

4. **Le Président** attire l'attention sur le projet de décision intitulé " Programme de travail du Conseil économique et social pour 2014 » (E/2014/L.1). La réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tiendra le 14 avril 2014 et dans la matinée du 15 avril 2014; le forum de partenariat, d'une durée de deux jours, qui doit être organisé conjointement par le Président de l'Assemblée générale et l'intervenant se tiendra les 9 et 10 avril 2014, tandis que la réunion prescrite, consacrée à la coopération internationale en matière fiscale devrait avoir lieu le 5 juin 2014. Il a été proposé d'ajouter à l'alinéa a) du projet de décision, un nouveau sous-alinéa se lisant comme suit : " vii) Les cinq journées non ministérielles du forum politique de haut-niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, se dérouleront du lundi 30 juin au jeudi 3 juillet 2014, avec des séances en nocturne les 30 juin et 1^{er} juillet. La réunion ministérielle de trois jours du forum politique de haut niveau aura lieu dans le cadre du débat de haut niveau et se tiendra du 7 au 9 juillet 2014 ».

5. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) donnant lecture de corrections suggérées à propos de l'annexe II du document E/2014/1 dit que le point 2 de l'ordre du jour provisoire devrait être libellé comme suit : " Adoption de l'ordre du jour et questions d'organisation » avec suppression de " programme de travail ». Un nouveau point devrait être ajouté, point 3, intitulé " Programme de travail de base du Conseil », les articles suivants étant renumérotés en conséquence.

6. **M^{me} Kvalsøren** (Norvège) demande sur quoi se fonde le concept des journées non ministérielles.

7. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) explique que ces journées ont été ainsi désignées pour les distinguer nettement des trois journées ministérielles qui sont incluses dans le débat général du Conseil. Toutefois, si certaines délégations voient un inconvénient à cette appellation, elle pourrait être modifiée avec l'approbation du Président.

8. **Le Président** dit que le Conseil reviendra à la formulation courante employée dans la résolution. Il croit comprendre que le Conseil souhaite adopter le projet de décision tel que révisé oralement.

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. *Le projet de décision E/2014/L.1 est adopté tel qu'il a été révisé oralement.*

11. **Le Président** demande au Secrétariat de réviser le document E/2014/1 et d'en faire un nouveau tirage sous la cote 2014/1/Rev.1, compte tenu des dernières modifications approuvées par le Conseil. Le Bureau est parvenu à un accord quant à la répartition des responsabilités pour la session de fond de 2014. Le Président dirigera lui-même le débat de haut niveau et le forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que la session d'organisation consacrée au programme de travail du Conseil de juillet 2014 à juillet 2015; M. Garcia Gonzalez (El Salvador), Vice-Président, dirigera le débat consacré aux activités opérationnelles; M. Drobnyak (Croatie), Vice-Président, dirigera le débat consacré à l'intégration; M. Dabbashi (Libye), Vice-Président, dirigera le débat consacré aux affaires humanitaires, et M. Joon Oh (République de Corée), Vice-Président, dirigera le débat consacré aux questions de coordination et aux questions diverses.

12. Le thème suivant a été proposé pour le débat consacré aux activités opérationnelles, devant se dérouler du 24 au 26 février 2014 : " Le contexte

changeant de la coopération pour le développement : Quelles incidences pour le système des Nations Unies? ». Pour le débat consacré à l'intégration, devant se dérouler du 27 au 29 mai 2014, le thème suivant a été proposé : « L'urbanisation viable », quant au thème proposé pour le débat consacré aux affaires humanitaires et pour la manifestation spéciale consacrée au passage de la phase des secours à celle des activités de développement, qui doivent se tenir du 23 au 24 juin 2014, il fait encore l'objet de concertations au sein du Bureau.

13. **Le Président** présume que le Conseil souhaite adopter les thèmes proposés pour les différents débats.

14. *Il en est ainsi décidé.*

15. **Le Président** croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note de la documentation relative au programme de travail provisoire du Conseil pour 2014 (E/2014/2).

16. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de décision E/2014/L.2 : « Nomination d'un membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti »

17. **Le Président** invite le Conseil à examiner le projet de résolution intitulé : « Nomination d'un membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » (E/2014/L.2) qui propose de nommer la Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti. Le projet de décision n'a pas d'incidences sur le budget programme.

18. *Le projet de décision E/2014/L.2 est adopté.*

19. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que le Secrétariat fait le nécessaire en vue de l'utilisation d'ECOSOCPlace, qui est un espace de travail sécurisé. Des informations plus détaillées sont communiquées aux délégations, ainsi qu'un formulaire d'inscription. À titre de service supplémentaire, tous les documents officiels seront disponibles sur le portail PaperSmart qui sera mis en place pour les prochaines réunions du Conseil.

La séance est levée à 15 h 35.